



## MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

### Crédit d'investissement relatif à la TransAgglo pour les tronçons Avry – Croset, Croset – Platy et le passage inférieur du Grand Clos

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissements relatif à la TransAgglo dont la réalisation offrira aux usagers une voie de mobilité douce attractive, sûre et efficace à travers la commune de Villars-sur-Glâne.

#### I. INTRODUCTION

La TransAgglo est un axe fort de mobilité douce développé dans le cadre du Plan d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (PA2) puis de 3<sup>ème</sup> génération (PA3), qui a pour objectif d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce dans leurs déplacements pendulaires et de loisirs en traversée d'agglomération. Reliant Avry à Düdingen, elle traversera le territoire de 7 communes sur une distance effective de 17 km.

Cet itinéraire est de type "structurant d'agglomération" dans la hiérarchie du réseau de mobilité douce. Il doit assurer, à l'échelle de l'agglomération, des déplacements performants en termes de temps de parcours pour les cyclistes pendulaires et offrir une sécurité accrue pour les usagers moins aguerris (enfants, loisirs, etc.). Son tracé comprend des sections en site propre et d'autres aménagées sur voirie existante. De par son ampleur, cet itinéraire implique de nombreuses mesures, allant d'aménagements cyclables à la réalisation d'infrastructures de franchissement d'obstacles (routes, voies ferrées, ruisseaux, dénivelés, etc.).

En 2013, l'Agglomération a mandaté Büro für Mobilität pour développer les lignes directrices pour la mise en œuvre de la TransAgglo, en termes de gabarits, régimes de circulation, carrefours, pentes, jalonnement, mobilier urbain, éclairage, interfaces, places de repos, etc. Cette étude fixe les principes des mesures et assure leur cohérence et leur continuité sur l'ensemble du tracé à travers l'Agglomération. Est notamment garantie l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (pentes et aires de repos).



L'ensemble de ces planifications s'inscrivent dans la continuité des réflexions menées par la Commune de Villars-sur-Glâne sur son territoire dans le cadre de la démarche Agenda 21 finalisée en 2006. Dans le panel d'actions proposées, un concept global de mobilité douce a été développé visant à la mise en place de liaisons cyclables et de cheminements piétonniers à travers la Commune (cf. projets MO-1 et MO-2 en Annexe 1). Bon nombre de mesures préconisées dans ce cadre sont aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation, telles que la Dort-Verte et la passerelle de Villars-Vert.

La TransAgglo s'appuie sur une partie de ces mesures, les complète et les renforce, et contribue à leur réalisation grâce à un financement important de l'Agglomération et de la Confédération.

Le présent message traite des mesures d'agglomération suivantes :

- 3M.06.02 (PA3) : TransAgglo, tronçon Avry - Croset
- 20.7 et 20.8 (PA2) : TransAgglo, tronçon Croset - Platy
- 41.17 (PA2) : TransAgglo, Passage inférieur à travers le Grand-Clos

Traverser Villars-sur-Glâne de bout en bout, à pied ou à vélo, grâce à une voie de mobilité douce attrayante, sûre et conviviale, c'est ce que permettra la TransAgglo une fois réalisée dans son entier. Cette infrastructure constituera une avancée notable dans le développement des infrastructures de mobilité douce tant pour la Commune que pour le Grand Fribourg. Ainsi, il sera possible de traverser l'entier du territoire communal sur une voie dédiée aux piétons et aux cyclistes, avec seulement peu d'intersections avec le réseau routier. De plus, la TransAgglo passera aux abords de deux écoles, celles du Platy et celle de Cormanon, améliorant ainsi grandement la sécurité des cheminements des élèves depuis les quartiers. Grâce à cette artère de grande qualité, les habitants de Villars-sur-Glâne bénéficieront d'une alternative vers la mobilité douce de premier plan.

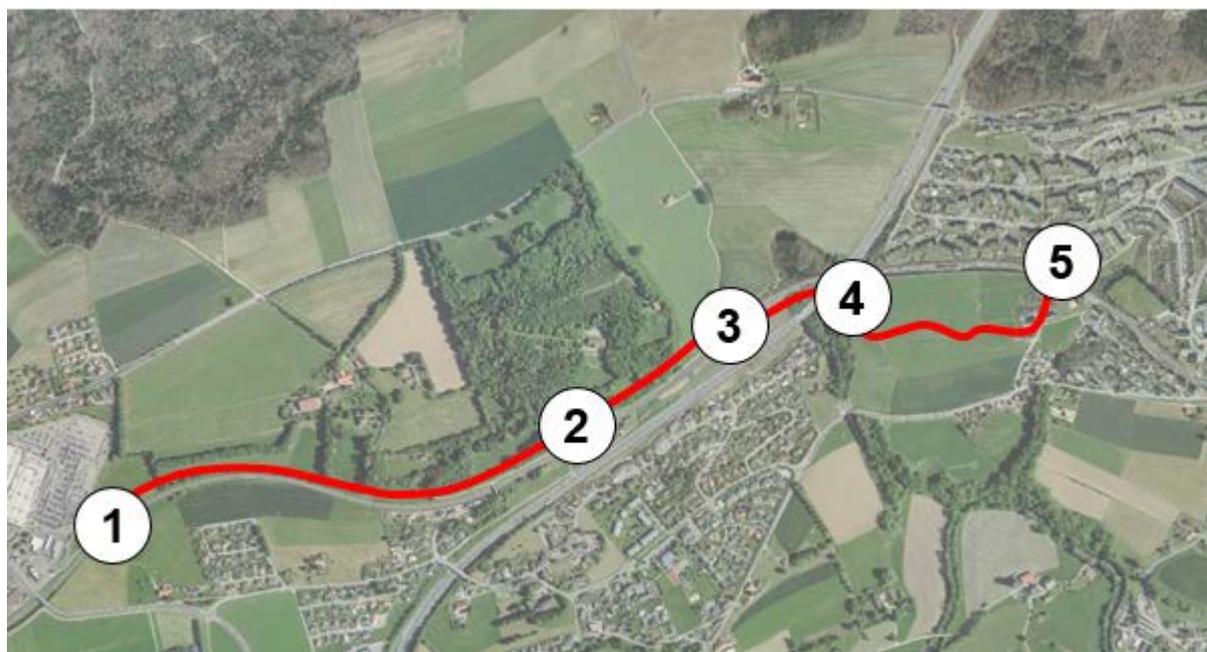
Pour cette raison, le Conseil communal a inscrit ce projet parmi ses priorités de la législature 2016-2021.

## II. DESCRIPTIF

### II.1 TransAgglo, tronçon Avry – Croset

Les Communes d'Avry, Corminboeuf, Matran et Villars-sur-Glâne sont concernées par la mesure 3M.06.02 du PA3. Dès 2015, ces 4 Communes se sont réunies pour mandater une étude de faisabilité afin d'avoir suffisamment de précisions pour pouvoir l'inscrire en priorité A dans le PA3. Elles ont ensuite poursuivi le travail en octroyant un mandat d'ingénieur pour l'élaboration du projet.

Le tracé débute juste après la nouvelle halte d'Avry-Matran, au Nord des voies CFF (repère 1 sur le plan ci-dessous), il se poursuit le long des voies ferrées vers l'Est en s'adaptant au terrain naturel jusqu'à rejoindre la route existante qui dessert la gare de Matran (repère 2), laquelle est prévue d'être abandonnée avec la création de la nouvelle halte d'Avry-Matran. Cette route de desserte sera réaménagée pour marquer la priorité donnée à la mobilité douce. Le tracé traverse ensuite la ligne CFF au moyen d'un passage inférieur (repère 3), puis longe les voies de chemin de fer jusqu'au viaduc autoroutier sous lequel la TransAgglo franchit l'autoroute, grâce à un mur de soutènement (repère 4). Le tracé continue en limite de forêt puis traverse, en suivant les courbes de niveau, le secteur du Croset en séparant ainsi la parcelle sans péjorer son développement ultérieur éventuel. Le tronçon emprunte partiellement les routes de desserte existantes pour aboutir enfin au passage inférieur CFF du Croset (repère 5).



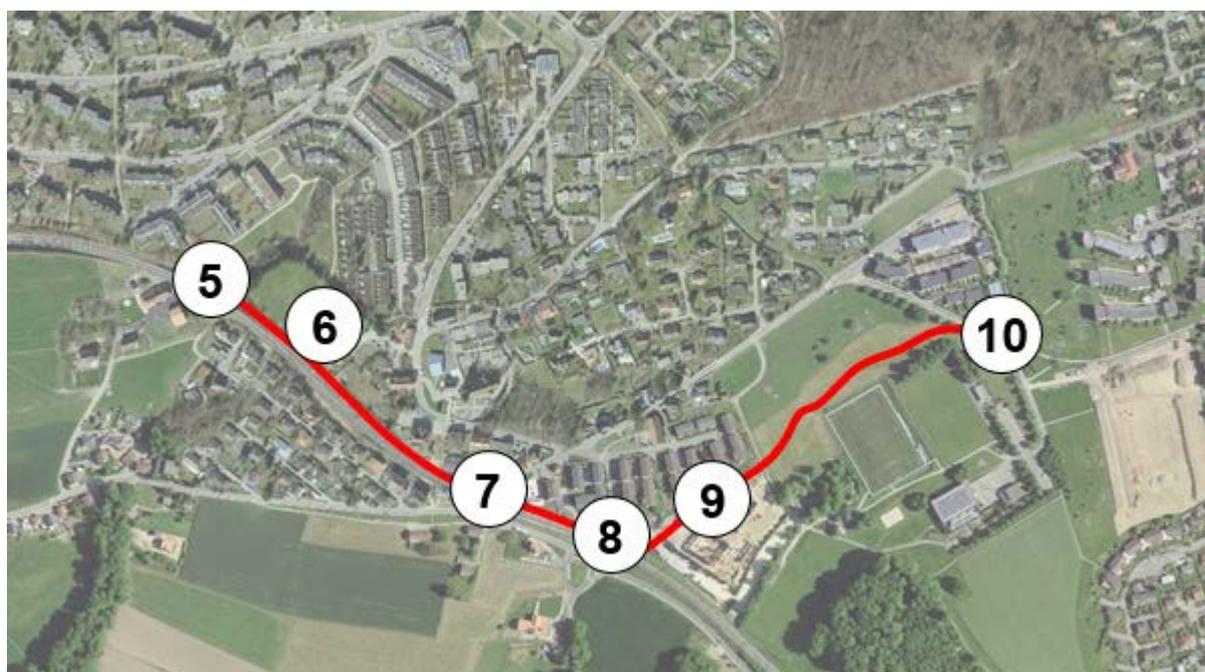
Les coûts d'étude ont jusqu'à présent été préfinancés par le budget de fonctionnement des quatre Communes, à parts égales, soit  $\frac{1}{4}$  pour chacune d'entre elles. Les coûts de réalisation seront également répartis à parts égales selon le même mode. Ces coûts d'études et de réalisation sont couverts par le subventionnement de l'agglomération.

Les Communes d'Avry, de Corminboeuf et de Matran ont déjà présenté chacune une demande de crédit de 2'250'000 francs à leur Conseil général, respectivement leurs assemblées communales en décembre 2019. Les trois demandes ont été approuvées.

## II.2 TransAgglo, tronçon Croset – Platy

Ce tronçon relie le passage sous la voie CFF du Croset (repère 5) à la route du centre sportif (repère 10). Il est entièrement situé sur le territoire de Villars-sur-Glâne et a également été retenu dans le PA2 comme étant de priorité A (mesures 20.7 et 20.8).

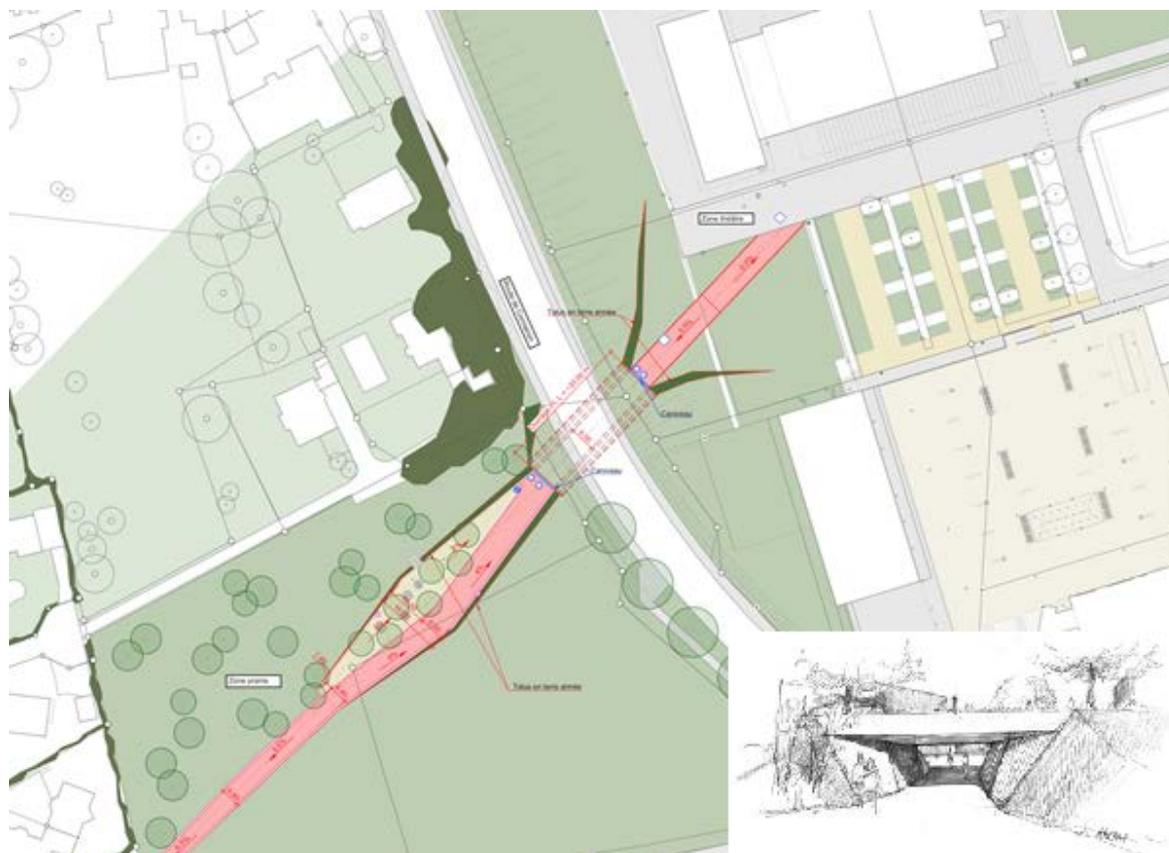
Ce tronçon de la TransAgglo débute au passage inférieur CFF du Croset (repère 5) et se poursuit le long des voies CFF en direction de la gare, en coordination avec le PAD Vallon de Villars adjacent (repère 6). Il traverse la place de la gare (repère 7) puis continue à longer la voie ferrée jusqu'à l'école du Platy (repère 9). La traversée de l'allée du Château (repère 8) s'effectue par une passerelle supprimant les conflits entre la mobilité douce et le trafic motorisé et assurant ainsi une sécurité optimale. En effet, il s'agit d'un trajet scolaire vers l'école du Platy depuis les quartiers existants et planifiés situés à l'Ouest. A noter que cette passerelle améliore également la sécurité des usagers en transbordement entre le parking d'échange et la gare de Villars-sur-Glâne. Le tracé longe l'école du Platy au Nord-Ouest sur le sentier nouvellement réalisé dans le cadre des travaux du centre scolaire et se prolonge au Nord des terrains de football pour se raccorder sur la Dort-Verte après la route du Centre sportif (repère 10).



### II.3 Passage inférieur (PI) à travers le Grand Clos

La Dort-Verte est un axe paysager traversant la commune d'Est en Ouest, figurant dans le PAL de 1993 et intégré à la Conception directrice des espaces publics de 2000. Ce corridor de verdure est destiné à la mobilité douce (piétons, vélos), certains tronçons pouvant à terme être, le cas échéant, utilisés par les transports publics.

Depuis le centre sportif du Platy, la TransAgglo fusionne avec la Dort-Verte, déjà aménagée jusqu'à l'école de Cormanon puis au Nord du quartier de Cormanon Est. La traversée de la route cantonale de Cormanon est sécurisée par la création d'un passage inférieur vers la place arborée de Nuithonie. Il s'agit de la mesure 41.17 du PA2, classée en priorité A. Cette mesure permet d'éviter le franchissement de plusieurs routes, dont la route cantonale fortement chargée, par les enfants de Cormanon Est sur le chemin de l'école, mais également pour l'ensemble des usagers du Sud-Ouest de la Commune vers Nuithonie et le centre commercial de Cormanon.



### III. DEVIS

Les coûts se basent sur les estimations des bureaux d'ingénieur, déterminés dans le cadre des études de projet. Une marge d'approximation de 15% a été considérée comme cela est nécessaire à ce niveau de planification.

Après approbation par le Conseil général, les projets feront l'objet d'une mise en concurrence via soumission selon les marchés publics.

#### III.1. Coût estimatif du lot Avry - Croset

Travaux de génie civil, travaux souterrains	CHF	3'100'000.-
Ouvrages en béton	CHF	2'753'000.-
Éclairage	CHF	150'000.-
Aménagements paysagers et places de repos	CHF	234'000.-
Honoraires d'ingénieur civil, architecte, paysagiste, géomètre, CFF	CHF	450'000.-
Divers et imprévus	CHF	250'000.-
Marge d'approximation 15%	CHF	1'300'100.-
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>8'237'100.-</b>
TVA 7.70 %	CHF	634'256.-
Acquisition des terrains	CHF	122'260.-
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>9'000'000.-</b>
Participation de la commune d'Avry	CHF	2'250'000.-
Participation de la commune de Matran	CHF	2'250'000.-
Participation de la commune de Corminboeuf	CHF	2'250'000.-
<b>Part de la commune de Villars-sur-Glâne</b>	<b>CHF</b>	<b>2'250'000.-</b>

#### III.2. Coût estimatif du lot Croset - Platy

Travaux de génie civil, travaux souterrains	CHF	2'111'000.-
Passerelle allé du Château	CHF	190'000.-
Éclairage	CHF	150'000.-
Aménagements paysagers et places de repos	CHF	90'000.-
Honoraires d'ingénieur civil, architecte, paysagiste, géomètre, CFF	CHF	220'000.-
Divers et imprévus	CHF	150'000.-
Marge d'approximation 15%	CHF	436'650.-
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>2'911'000.-</b>
TVA 7.70 %	CHF	224'147.-
Acquisition des terrains	CHF	80'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>3'215'147.-</b>

### III.3. Coût estimatif du lot PI Grand Clos

Travaux préparatoires	CHF	571'215.-
Travaux de génie civil, travaux souterrains	CHF	2'151'611.-
Éclairage	CHF	80'000.-
Aménagements paysagers	CHF	60'000.-
Signalisation et marquage, déviation de la circulation	CHF	40'000.-
Honoraires d'ingénieur civil, architecte, paysagiste, géomètre	CHF	404'175.-
Divers et imprévus	CHF	250'000.-
Marge d'approximation 15%	CHF	530'000.-
<b>Total HT</b>	CHF	<b>4'087'001.-</b>
TVA 7.70 %	CHF	314'699.-
Acquisition des terrains	CHF	275'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>4'676'700.-</b>

## IV. FINANCEMENT

### IV.1 Subventionnement de l'Agglomération

Mesures	Tronçons	CHF (HT)	CHF (TTC)
3M.06.02 (PA3)	TransAgglo Avry-Croset	2'250'000.-	2'423'250.-
20.7 (PA2)	TransAgglo, tronçon Croset-Platy	1'166'000.-	1'255'782.-
20.8 (PA2)	TransAgglo, tronçon Croset-Platy	400'000.-	430'800.-
41.17 (PA2)	PI à travers le Grand-Clos	3'980'000.-	4'286'460.-

Ces montants correspondent à des plafonds et que les subventions de l'Agglomération seront in fine calculées sur les montants réellement engagés par les Communes sur la base des factures finales.

A noter que les montants subventionnables pour les mesures du PA2 ont été arrêtés en 2011 tandis que ceux pour le PA3 l'ont été en 2016. D'une manière générale, les mesures PA2 sont donc moins bien évaluées que les mesures du PA3 qui ont bénéficié d'études de faisabilité plus poussées.

Conscient de la charge financière que cela implique pour les communes, le Conseil d'Agglomération a adopté en 2016 une nouvelle directive de subventionnement qui fait passer la subvention de l'Agglomération de 50% à 100% des montants annoncés et pris en compte par la Confédération, pour les mesures de la TransAgglo. Cette nouvelle répartition des coûts des mesures du PA3, adoptée par l'Agglomération, vise à compenser l'évaluation relativement basse du coût des mesures 20.7 et 20.8 dans le PA2, dont la réalisation représentera une charge plus importante pour les Communes.

Concernant le PI Grand-Clos, le Comité d'agglomération s'est prononcé le 26 avril 2018 pour une révision exceptionnelle des montants pris en charge et du taux de participation de l'Agglomération, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par la Commune.

A noter que la Commune de Villars-sur-Glâne participe à hauteur de 15% des mesures d'infrastructure subventionnées par l'Agglomération de Fribourg.

## IV.2 Participation financière de la Commune

Mesure	Coût estimatif (CHF TTC)	Part Agglo (CHF TTC)	Solde à charge de la Commune (CHF TTC)
<b>TransAgglo, Avry – Croset</b> <i>Mesure 20.7 PA3</i>	2'250'000.-	2'250'000.-*	0.-
<b>TransAgglo, Croset – Platy</b> <i>Mesure 20.7 PA2</i> <i>Mesure 20.8 PA2</i>	3'215'147.-	1'255'782.- 430'800.-	1'528'565.-
<b>PI Grand Clos</b> <i>Mesure 41.17 PA2</i>	4'676'700.-	4'273'536.-	403'164.-
<b>Total TTC CHF</b>	<b>10'141'847.-</b>	<b>8'210'118.-</b>	<b>1'931'729.-</b>

Les travaux prévus devraient être réalisés pendant la période de 2021 à 2022 voire 2023. Il est attendu que les subventions de l'Agglomération soient versées dans l'année qui suit la réalisation des investissements.

\*A noter que le montant figurant dans la mesure 3M.06.02 du PA3, et potentiellement subventionné par l'Agglomération, est plus élevé, mais qu'il se basera au final sur les montants effectivement engagés par les Communes. Il a donc été tenu compte ici des montants estimatifs du projet, comme l'ont fait les 3 autres Communes partenaires.

## IV.3 Planification financière de la Commune

Le besoin en financement se monte à Fr. 10'141'847.- réalisable par un emprunt à court terme, jusqu'à réception de la subvention de l'Agglomération, suite à laquelle il sera réduit à Fr. 1'931'729.-.

Ces investissements figurent partiellement dans le budget 2020 mais sont déjà intégrés à la planification financière 2020-2024 sous les rubriques suivantes (montants TTC) :

620.501.103	Trans-Agglo à travers le grand Clos (dont Fr. 1'500'000.- dans le budget 2020)	CHF 5'500'000.-
620.501.108	Trans-Agglo secteur Croset-Platy (dont Fr. 1'000'000.- dans le budget 2020)	CHF 2'040'000.-
620.501.114	Trans-Agglo, Avry-Villars-sur-Glâne (dont Fr. 1'000'000.- dans le budget 2020)	CHF 2'250'000.-
620.501.115	Trans-Agglo, liaison Platy-Grand Clos (dont Fr. 0.- dans le budget 2020)	CHF 570'000.-

Total investissements prévus dans la planification financière 2020-2024 : CHF 10'360'000.-

A noter que les subventions à recevoir de l'Agglomération figurent également dans la planification financière 2020-2024.

**V. CHARGES FINANCIÈRES**

Montant devisé du projet	CHF	10'141'847.- TTC
./. Subventions à recevoir de l'Agglo	CHF	<u>- 8'210'118.- TTC</u>
<b>Demande de crédit d'investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>1'931'729.- TTC</b>
<hr/>		
Amortissement de 2,5% sur CHF 1'931'729.- selon MCH2	CHF	48'293.25
Intérêts de 2% sur CHF 1'931'729.-	CHF	38'634.60
<hr/>		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES</b>	<b>CHF</b>	<b>86'927.85</b>
<b>=====</b>		

**VI. PROPOSITION**

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt à court terme de CHF 10'141'847.- jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de CHF 8'210'118.-. Cet emprunt sera réduit en l'espace d'une année environ après la fin des travaux à un montant net de CHF 1'931'729.-, amortissable sur une durée de 40 ans.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conseiller communal  
Responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, mobilité et environnement

Bruno Marmier

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 13 janvier 2020

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel Roulin



**La Syndique**

Erika Schnyder

Annexe ment.

<p><b>Titre du projet</b></p> <p><b>MO-1: Villars a vélo</b></p>	<p><b>GTM :</b></p> <p>Mobilité</p>
<p><b>Fiches de propositions</b></p> <p>N°40 : Pistes cyclables, chemins piétons / N°42 : Normes à respecter : gestion des infrastructures – Pistes cyclables / N°44 : Pistes cyclables et chemins piétons à créer / N°47 : Pistes cyclables : mise en place d'un réseau communal / N°49 : Pistes cyclables : favorable à l'amélioration de la qualité de vie et sécurité / N°53 : Pistes cyclables : création sur la route des Préalpes, accès à Carrefour et Gottéron-Village / N°55 : Circulation : pistes cyclables</p>	
<p><b>Justification</b></p> <p>La circulation automobile s'intensifie sur certains axes importants de la commune en raison de l'augmentation du trafic pendulaire autour de l'agglomération. La sécurité des cyclistes n'est plus suffisante. Ce mode de circulation économique et écologique risque de ne plus pouvoir être utilisé ni comme moyen de locomotion, ni comme loisirs. La population a plébiscité la mise en place de pistes cyclables dans 9 fiches de propositions. C'est un concept global de mobilité douce qu'il faut élaborer avant la fin de l'urbanisation de la commune.</p>	<p><b>Localisation</b></p> <p>voir carte page suivante</p> <p><b>Responsable(s) du projet</b></p> <p>Conseil communal</p>
<p><b>Description du projet</b></p> <p><b>Objectif :</b> Mettre en place, en collaboration avec la commune de Fribourg, un réseau d'itinéraires cyclables permettant un déplacement rapide et sûr à l'intérieur de la commune et en direction des communes voisines.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> en 3 phases</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition des itinéraires principaux et secondaires et report sur le plan directeur des déplacements – Vélos</li> <li>2. Aménagement des itinéraires principaux utilisés comme moyen de locomotion, pistes cyclables en site propre, modification des carrefours dangereux</li> <li>3. Aménagement des itinéraires secondaires utilisés pour les promenades à vélo, bandes cyclables partagées avec les piétons, hors de la circulation automobile, modification des carrefours dangereux.</li> </ol>	<p><b>Partenaires impliqués</b></p> <p>Commune de Fribourg ATE, CI Velo Propriétaires concernés</p> <p><b>Financement</b></p> <p>A prévoir sur les prochaines années en tant qu'infrastructure de la commune. Subsides et subventions diverses (énergie, santé, développement durable etc.) Prix Vélo de la CI Velo Suisse</p> <p><b>Remarques</b></p>
<p><b>Développement durable</b></p> <p>X Social                      o Economie                      X Environnement</p>	<p>Plan général et fiches complémentaires des carrefours à modifier en annexes à ce document</p>
<p><b>Transversalité:</b> Liens, contradictions, influences</p> <p>Plan directeur communal des déplacements Mobilité douce – déplacements piétons</p>	<p><b>Experts et documents consultés</b></p> <p>Projet de Plan directeur communal des déplacements -vélo, ATE Association transport et environnement</p>

Carte "Villars à Vélo" (Groupe Mobilité)

